

SHIPPAGAN

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 1^{er} mai 2023

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Armand Caron (maire suppléant), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière), Marilène David (greffière adjointe) et Sylvie Goupil McGraw (trésorière).

ABSENT : Kassim Doumbia (maire)

PUBLIC : 20 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h.

2. Divulgarion de conflit d'intérêts

La conseillère Marie-Lou Noël mentionne un conflit d'intérêts au point : 6.1 Demande de commandite – Conseil des élèves école Marie-Esther – Gala Igor, car sa fille siège sur le conseil des élèves.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Eda Roussel que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux:

4.1 Réunion ordinaire du 3 avril 2023

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 avril 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Réunion extraordinaire du 24 avril 2023

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 24 avril 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

La greffière mentionne que tous les suivis ont été faits. La conseillère Roussel a des questions concernant les procès-verbaux, la greffière lui répond.



MAIRE

GREFFIÈRE

6. Correspondance

6.1. **Rapport des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – avril 2023**

La greffière mentionne qu'elle n'a pas reçu le rapport des permis de la Commission des services régionaux Péninsule acadienne pour le mois d'avril, mais qu'il sera présenté lors de la réunion de juin.

6.2. **Autre**

M. le maire a reçu une lettre en réponse à ses préoccupations concernant les panneaux d'indication de la région qui n'indiquait pas la municipalité de Shippagan de la part du ministre des Transports et de l'Infrastructure, l'honorable Jeff Carr. Il mentionne que le ministère suit les lignes directrices concernant les panneaux et que l'équipe examinera le carrefour giratoire de Bertrand.

7. Parole aux élus

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

8. Affaires nouvelles

La conseillère Noël quitte son siège étant en conflit d'intérêt au point 8.1.

8.1. **Demande de commandite – Conseil des élèves école Marie-Esther – Gala Igor**

Le conseil a reçu une demande de commandite du Conseil des élèves de l'école Marie-Esther dans le cadre de leur traditionnel Gala Igor qui aura lieu le 2 juin prochain. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud de leur octroyer un don de la valeur de la location de la salle du Centre des Congrès de la Péninsule acadienne, soit un montant de 450\$ plus taxes dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Noël reprend son siège.

8.2. **Campagne de financement – 42^e Final des jeux de l'Acadie Memramcook 2023**

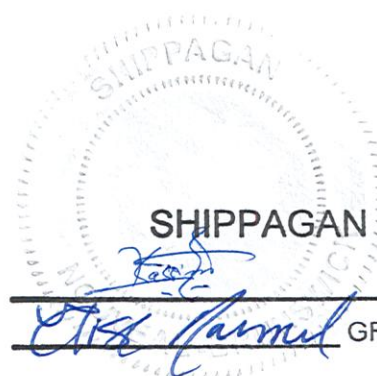
La municipalité a reçu une demande de campagne de financement afin de contribuer à la 42^e Finale des Jeux de l'Acadie, du 28 juin au 2 juillet 2023. Il est proposé par le conseiller Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud d'octroyer un don de 500 \$ dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. **Lecture intégrale de l'arrêté n°23-2023 concernant les lieux inesthétiques et dangereux dans la municipalité de Shippagan**

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Eda Roussel que l'arrêté n 23-2023 concernant les lieux inesthétiques et dangereux dans la municipalité de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8.4. Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n°23-2023 concernant les lieux inesthétiques et dangereux dans la municipalité de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n 23-2023 concernant les lieux inesthétiques et dangereux dans la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. Demande d'emprunt – Commission des emprunts de capitaux par les municipalités

Il est proposé par Laurent Robichaud appuyé de Marie-Lou Noël que la municipalité de Shippagan demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capital pour la durée et la somme suivante :

Fin	Somme (\$)	Durée
Service de transport	330 000 \$	15 ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire suppléant fait la lecture du rapport du maire.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h14.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h50.